



A L'OCCASION DE SON ASSEMBLEE GENERALE, L'UCFF¹ A TENU A AFFIRMER : « LES MOYENS FINANCIERS DU CNPF² DOIVENT ETRE MAINTENUS ».

A l'occasion de son Conseil d'administration de rentrée et de son Assemblée générale de ce jour, Les Coopératives Forestières (UCFF) ont tenu à affirmer leur soutien au Conseil d'administration et au Président du CNPF, confrontés à une baisse potentielle importante des ressources financières de l'Etablissement.

Le CNPF, ses responsables nationaux, ses professionnels régionaux élus et ses personnels, doivent continuer à jouer un rôle central, comme Etablissement Public Administratif, dans la conduite de la politique concernant la forêt privée, par l'agrément des documents de gestion durable (PSG). Une telle baisse risquerait de compromettre l'exécution des missions régaliennes déléguées qui lui sont confiées.

Les forêts gérées par les forestiers privés représentent en effet, avec 12 millions d'hectares, plus de 70 % de la totalité des forêts françaises métropolitaines. Les forestiers privés regroupés en coopératives forestières représentent quant à eux 7 millions de M3 commercialisés et 50% des plantations. Ils jouent un rôle déterminant dans la gestion responsable, performante et durable de la forêt française.

« Nos organisations forestières, aux actions complémentaires, doivent pouvoir continuer à exercer pleinement leurs missions. Nous demandons au Gouvernement que les moyens financiers du CNPF soient consolidés à leur niveau actuel », a déclaré Bertrand SERVOIS, Président de l'UCFF, à l'issue de l'Assemblée générale de l'UCFF.

Contact presse

Julien Bluteau,
Secrétaire général de l'UCFF – Les Coopératives Forestières - 9, rue Buffault 75 009 PARIS
06 18 52 70 58 – jbluteau@lescooperativesforestieres.fr

A propos des Coopératives Forestières (UCFF)

Les 17 coopératives forestières rassemblées au sein de l'UCFF représentent un chiffre d'affaires de 430 millions d'euros et 1 000 salariés. Les coopératives forestières regroupent 110 000 producteurs forestiers adhérents, gèrent 2 millions d'hectares de forêts, récoltent et commercialisent 7 millions de m³ de bois par an. Les Coopératives Forestières constituent les premiers reboiseurs en France.

¹ UCFF : Union de la Coopération Forestière Française

² CNPF : Centre National de la Propriété Forestière